

**Note débat 30.06.014
Postulat rue du Village
1273 Arzier**

Permettez-moi de relever que **notre Municipalité commence à prendre la dimension de la situation puisqu'elle se dite prête à rechercher une solution consensuelle.**

Mais pour quelle raison se dit-elle prête à rechercher une solution consensuelle ?

Dans son éditorial de ce mois, elle écrit qu'elle ne souhaite pas envenimer une situation déjà tendue. A mon sens, cela signifie qu'elle avait sous estimé l'intérêt public et collectif. Et d'ajouter que force de loi n'est pas forcément légitime surtout lorsque la collectivité se manifeste.

Nous savons tous qu'une Municipalité est un service public dont le but ultime est d'être au service de la collectivité. L'intérêt public et collectif prime donc sur l'intérêt particulier. Le contraire pourrait être sujet à des controverses ou plus clairement dit, l'intérêt particulier ne prime pas sur l'intérêt collectif.

Comme nous le constatons, et au vu de l'objet du postulat ouvert au débat, l'aménagement temporaire de la rue du Village, conduit par la Municipalité, ne fait pas l'unanimité, tant sur le plan sécuritaire, pratique et social, et soulève une vive incompréhension des conseillés communaux, de la population et celle du boulanger qui se plaint de la baisse significative de ses affaires au risque de voir son commerce fermer, au risque aussi qu'une population de près 3000 mille habitants soit privée d'une boulangerie.

Nous comprenons ici que l'intérêt public est menacé. Et pour ceux qui ne vont pas à la boulangerie, ou qui n'aiment pas son pain, ils ne peuvent raisonnablement pas en privé la majorité.

Nous sommes donc tous d'accord que cette situation ne convient pas et appel une solution consensuelle pour régler la question sécuritaire de la rue du Village.

L'objet du postulat d'aujourd'hui est d'apporter une solution. Ceux qui doutent de la faisabilité d'une solution sécurisante devraient prendre exemple ailleurs. On remarque que beaucoup de villages, communes et villes n'ont pas hésité, pour des raisons sécuritaires, à délimiter des zones routières de 20 à 30 km heure (Nyon-route de Cergue). Pour quelles raisons la rue du Village serait-elle si différente ? Pour quelles raisons ces Municipalités ont su répondre au concept de sécurité routière, sans pour autant sous estimer la recherche d'un bon équilibre entre l'aspect social, pratique et commercial, et qui tient compte de l'intérêt public ? Faisons de même et inspérons-nous de nos voisins.

En fin, j'ajouterai que si la Municipalité est prête à faire preuve de réalisme, alors je fais le vœu qu'elle fasse aussi preuve de pragmatisme. Que la rue du village soit ré-ouverte, que la limitation de vitesse soit fixée à 30 km heure et qu'enfin la bonne vie reprenne ses droits, ce qui est bien légitime.

Ph
30.06.14

Monsieur le Président,

Suisse de nationalité, j'ai hérité dans les années 75 d'une forêt en France.

Je me suis donc intéressé à ce domaine et j'y ai beaucoup appris.

Tout d'abord j'ai dû réaliser qu'une forêt aussi jeune que la mienne, ne serait pas rentable tout de suite, mais qu'en plantant les bons arbres, elle pourrait facilement le devenir.

D'autre part, je me suis rendu compte que le travail requis par une forêt est irrégulier et saisonnier. Je n'avais donc pas besoin de beaucoup de main d'œuvre salariée.

Et finalement après quelques années ma forêt est devenue rentable.

Approchant de la retraite, je suis venu m'installer à Arzier, une des plus grandes communes forestières du canton.

Alors quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai appris que non seulement cette forêt n'était pas rentable, mais qu'elle était carrément déficitaire !

Déficit budgété à 430'000.- en 2014 !

Quand on pense que jusque dans les années 80 les Brénards et les Raffis ne payaient pas d'impôt grâce au rendement de cette même forêt, je ne comprends pas qu'on puisse en être arrivé là.

Surtout que dans les mêmes années j'avais commencé moi-même l'exploitation de ma forêt et qu'aujourd'hui elle est rentable.

Pourquoi la forêt d'Arzier le Muids, qui est pourtant bien plus ancienne que la mienne, n'arrive-t-elle pas au même résultat ?

Telle est ma question aujourd'hui.

La forêt a permis de repousser l'introduction de l'impôt dans cette commune jusque dans les années 80 et aujourd'hui elle coûte à cette même commune 430'000.- par année.

- Pourquoi employons-nous autant de forestiers alors qu'il s'agit d'un travail saisonnier et irrégulier ?

- Pourquoi ne pas externaliser cette exploitation comme c'était le cas auparavant ?

- Pourquoi n'exploiter que 6000m³ sur une forêt aussi vaste et ancienne ?

- Pourquoi favoriser le hêtre au lieu de l'épicéa ou même le Douglas qui ont plus de valeur marchande ?

A mes questionnements, Mr Althaus, Municipal en charge des forêts, m'a répondu (le 11-02-2014), qu'effectivement, aucune justification économique ne pouvait défendre l'exploitation actuelle de notre forêt. Je le cite :

Vous comprendrez dès lors que l'analyse purement économique de l'exploitation forestière dans le Jura vaudois devrait nous conduire à abandonner simplement ce secteur largement déficitaire (environ 2 points d'impôt)...

Cependant, cela signifierait également la suppression de nombreux emplois directs (forestiers-bûcherons travaillant à la commune) et indirects (sous-traitants, agents de la Forestière, etc.) dans le secteur forestier. Par ailleurs, le travail des forestiers ne se limite pas à la simple exploitation forestière (6'500 m³ / an dans notre triage), mais comprend également un travail important en matière de sylviculture et de travaux de biodiversité (subventionnés par le SFFN). Comme les agriculteurs dans la PA 2014-17, nos forestiers deviennent ainsi des "architectes du paysage" par leurs travaux de conservation et d'entretien du paysage forestier jurassien. C'est donc bien le maintien de ce patrimoine naturel exceptionnel et reconnu en tant que tel par la Confédération dans le cadre du Parc Jura vaudois (<http://www.parcjuravaudois.ch/index.php?lang=fr>) qui doit être mis en avant, plutôt que la simple analyse financière.

Ainsi réponse est donnée à notre première interrogation. Oui notre gestion est déficitaire mais nous l'acceptons pour sauver l'emploi ! Le Conseil appréciera et déterminera si cela est dans sa mission d'imposer les habitants pour cette raison. Toutefois il semble que le municipal ne parle pas seulement de l'emploi des salariés de la commune. Il parle aussi de l'ensemble de la filière forestière qui disparaîtrait sans la subvention de la commune d'Arzier. Cette disparition entraînerait, écrit-il, celle d'un patrimoine naturel exceptionnel etc. Pourrait-il expliquer pourquoi le travail nécessaire à la préservation et pourquoi pas à l'amélioration de cette forêt ne pourrait-il être fait par des bucherons non communaux, utilisant des moyens modernes et se mettant au service de plusieurs communes forestières?

Au-delà, nous pourrions attendre des réponses plus explicites sur les travaux de sylviculture permettant d'enrichir et d'augmenter notre offre aux acheteurs de bois ?

J'aimerais que notre commune puisse rentabiliser sa forêt et la revaloriser en l'enrichissant. C'est pourquoi Je propose ici un postulat demandant à la municipalité de réexaminer la gestion de la forêt municipale d'Arzier-Le Muids.

POSTULAT :

Je demande à la Municipalité :

- De réexaminer la gestion de notre forêt dans le but de nous expliquer pourquoi elle est déficitaire
- De proposer des solutions pour la rentabiliser en particulier par l'externalisation des opérations de coupes et de reboisement
- D'analyser la possibilité d'augmenter les volumes de bois exploités tant en coupes rases qu'en éclaircies sélectives.
- D'examiner le mode de renouvellement des surfaces coupées soit par régénération naturelle soit par replantation en espèces identiques ou différentes.
- De faire le bilan sur la possible implantation de Douglas

Il semble que la planification forestière d'Arzier doive être mise à jour dans les semaines qui viennent. Il serait utile que ce rapport puisse être prêt pour influencer celle-ci.

Francois Grandchamp

14 Chemin des Bossons Audry

1273 Arzier

francois.grandchamp@bluewin.ch

Conformément à l'article 85 de notre règlement communal, j'aimerais utiliser mon droit d'initiative au moyen d'un postulat que j'aimerais inclure à l'ordre du jour de ce soir car il me paraît urgent.

Pour ce faire, je demande une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir y inclure mon postulat et en discuter ce soir.

J'en appelle donc à l'assemblée et je vous demande si vous me le permettez.

Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de déposer un postulat à tous les conseils. Cependant celui-ci me paraît être urgent afin d'éviter une mise devant les faits accomplis comme nous en avons déjà eu concernant d'autres projets. Par exemple le PGA de la Caroline, qui nous a laissé un goût amer en bouche.

Il s'agit d'un sujet important qui aura un impact sur nous pendant les quelques décennies à venir et même plus.

La construction de la nouvelle école intercommunale dans notre commune.

Monsieur le président, pouvez vous soumettre ma demande à l'assemblée ?

Comme je vous l'ai déjà dit, le sujet de mon postulat est la construction de la nouvelle école intercommunale.

C'est une construction de grande envergure autant par sa taille que par durée dans le temps, puisqu'elle va influencer notre vie villageoise pendant des décennies si ce n'est plus.

Je me souviens dans les années 80 le tollé qu'avait suscité la construction de notre actuel centre communal et scolaire et les frustrations qui y sont liées encore de aujourd'hui. (architecture inadaptée au lieu environnant, manque d'ascenseur, pas de couvert pour les enfants lors de pluie, de trop nombreux espaces inutiles, lavabo, toilettes et vestiaires trop hauts pour les petits etc...)

A travers ce postulat, j'aimerais éviter le tout premier problème avant même que ceux ci ne soient abordés.

Aujourd'hui, pour moi, l'enjeu principal est la localisation de cette nouvelle école intercommunale.

Pour rappel, la Municipalité nous a fait savoir que l'AISGE manquait de place pour construire des classes supplémentaires à Genolier. La Municipalité nous a alors informé d'une futur étude de cette construction à Le Muids.

Mais pourquoi Le Muids ?

J'aimerais qu'on y réfléchisse à deux fois avant d'avancer dans ce projet et qu'on ne reitere pas l'erreur que nous avons fait par le passé concernant le CCM.

Car à mon sens c'était une erreur de construire le CCM avec le relais des mômes en haut du village, alors que nous aurions pu le faire à la place de l'ancien terrain de gym au lieu de vendre cette parcelle pour des locatifs. De cette manière tout aurait été centralisé et l'accès beaucoup plus sécurisé.

Je ne doute pas du tout de la nécessité de cette nouvelle école au vu du développement démographique souhaité par notre Municipalité.

Cependant je pense qu'il n'est pas cohérent de la construire au Muids.

Pourquoi ?

Parce qu'Arzier est voué à un développement démographique beaucoup plus important que Le Muids.

Il y aura donc plus de déplacements d'élèves si nous la construisons au Muids.

Egalement simplement parce que nous en avons déjà une à Arzier et que de centraliser les écoles est à mon avis beaucoup plus rationnel que de créer des petites entités disséminées.

Nous devons pour l'année prochaine de toutes façons à nouveau mettre nos enfants dans des porte-à-cabines, nous devons même rajouter une classe en porte-a-cabine.

Cette situation ne pourra pas durer éternellement, alors que si nous construisons la nouvelle école à Arzier, nous pourrons jouir de véritables classes pour tous nos enfants.

Rassembler les écoles apporte de nombreux avantages, salle de gym, infirmière, concierge et pourquoi pas bibliothèque ou même cantine à partager ensemble. Tout ce dont les enfants allant déjà à l'école d'Arzier seraient privés si elle était construite au Muids.

D'autre part je vous rappelle ou vous signale que notre plan directeur communal ne mentionne pas qu'un seul pôle d'équipement collectif, mais deux.

Et si le premier se situe effectivement au Muids, le deuxième se situe à Arzier, de l'autre côté de la route en face de l'école actuelle.

Cette situation a non seulement l'avantage d'être très proche de l'actuelle école, mais également beaucoup plus proche de la gare d'Arzier que l'emplacement du Muids.

Non seulement les enfants venant de l'école actuelle ou du parking pourraient la rejoindre par un simple passage souterrain sous la route cantonale et les enfants d'autres villages n'auraient même pas de route cantonale à traverser puisque ils pourraient y accéder directement depuis la gare par le chemin en dessous du cimetière. Un véritable plus pour la sécurité à l'heure où les patrouilleuses se font rares...

Je vous propose donc de demander à la Municipalité de prendre en compte tous ces arguments afin qu'elle se penche sur la possibilité de construire ce nouveaux centre scolaire intercommunal à Arzier même.

Postulat :

Par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la construction d'une école à Arzier, avant de continuer l'étude de la construction d'une école à le Muids.

Et ceci dans le but de rationalisation, centralisation de notre système scolaire, de ses équipements et de son infrastructure.

L'emplacement d'Arzier nous accordera plus de souplesse dans l'avenir, au vu du développement démographique que connaît notre Commune.

J'invite également la Municipalité à traiter ce dossier le plus rapidement possible, afin de nous fournir un préavis cette année encore

Si comme moi vous pensez que la localisation de cette nouvelle école intercommunale est un véritable enjeu pour notre Commune, je vous demande de ne pas le renvoyer à une commission, car cela ne ferait que de repousser les délais et le problème.

Je vous propose donc de le renvoyer directement en Municipalité et ceci uniquement par soucis de gain de temps.

Merci de m'avoir écoutée.